

1. Définitions

Dans les présentes Conditions :

« **Affilié** » désigne, à l'égard d'une partie au Contrat, toute personne ou entité contrôlant ladite partie, contrôlée par ladite partie ou sous un contrôle commun avec ladite partie à l'époque considérée.

« **Confirmation d'attribution** » : confirmation de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de biens à la suite d'une offre signée par le fournisseur ;

« **Bon de commande** » désigne la commande écrite passée par la Société pour la fourniture de Marchandises sur un bon de commande officiel de la Société ou de toute autre manière.

« **Cas d'insolvabilité** » désigne, à l'égard d'une partie, une ou plusieurs des situations suivantes : a) des démarches sont engagées pour conclure un arrangement ou un accord en faveur des créanciers de la partie ou celle-ci (ou un mandataire) convoque une assemblée des créanciers ; b) des démarches sont engagées pour faire désigner un liquidateur, un administrateur ou un syndic pour une partie ou pour tout ou partie des actifs ou de l'entreprise d'une partie ; c) il survient des circonstances autorisant un tribunal ou un créancier à désigner un syndic ou un administrateur de tout ou partie des actifs ou de l'entreprise d'une partie ou à rendre une ordonnance de liquidation à l'égard d'une partie ; d) ladite partie subit une saisie ou une exécution forcée sur l'un de ses actifs ou se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes à leur échéance ; e) des procédures analogues à celles visées aux points a) à d) ci-dessus sont engagées ou des situations analogues à celles visées aux points a) à d) ci-dessus se produisent dans le pays dont ladite partie relève.

« **Conditions** » désigne les présentes Conditions d'achat.

« **Contrat** » désigne le contrat entre la Société et le Fournisseur, comprenant le Bon de commande et les Conditions et, si les Marchandises sont fournies à la suite d'un appel d'offres, la Confirmation de l'attribution.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les brevets, marques, droits d'auteur, créations, droits sur les bases de données, informations confidentielles, savoir-faire, méthodes commerciales, données et secrets commerciaux ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle, que lesdits droits soient déjà applicables ou qu'ils soient en instance de reconnaissance à une date quelconque et dans n'importe quelle région du monde.

« **Fournisseur** » désigne la personne physique ou morale à laquelle la commande est passée.

« **Incoterms** » désigne l'ensemble normalisé de règles commerciales internationales publié en 2020 par la Chambre de commerce internationale.

« **Marchandises** » désigne les matériaux, équipements, biens ou services annexes décrits dans le Bon de commande ou toutes les marchandises qui sont fournies en remplacement ou en complément de celles-ci sous réserve du consentement préalable et écrit de la Société.

« **Politique de la Société** » désigne la politique d'éthique commerciale de la Société et le code de conduite des fournisseurs de la Société en vigueur à l'époque considérée et toute autre politique d'entreprise et/ou tout autre code éthique que la Société pourra notifier quand bon lui semblera au Fournisseur.

« **Produits chimiques** » désigne les Marchandises constituées d'éléments chimiques et de leurs composés, simples ou en mélange, à l'état naturel ou obtenus par tout procédé de fabrication.

« **Société** » désigne **Vitherm France SAS (RCS Bar le Duc 382 600 708)** ou, s'il est différent, l'Affilié indiqué sur le Bon de commande.

« **Spécifications** » désigne les exigences techniques ou autres (le cas échéant) applicables aux Marchandises mentionnées ou visées dans le Bon de commande.

2. Généralités

2.1 Aucune commande verbale de la part de la société ne lie cette dernière. Les présentes Conditions font partie intégrante de tous les contrats conclus entre le Fournisseur et la Société à compter de la date de la version ci-dessous. Les présentes Conditions s'appliquent si et dans la mesure où aucune autre condition n'a été explicitement convenue par écrit entre la Société et le Fournisseur et signée en leur nom par les représentants autorisés de la Société et du Fournisseur et datée. Les conditions commerciales du Fournisseur ne s'appliquent que si la Société les a explicitement acceptées par écrit, signées et datées par un représentant dûment autorisé de la Société. Par conséquent, toute référence dans la correspondance aux conditions générales du Fournisseur ne constitue pas une acceptation par la Société de l'applicabilité au Contrat des conditions générales du Fournisseur. Les conditions générales du Fournisseur ne s'appliquent pas non plus si la Société accepte des

1. Definitions

In these Conditions:

"**Affiliate**" means, with respect to a party to the Agreement, any person or entity controlling, controlling or jointly controlling such party at that time.

"**Award Confirmation**" means confirmation of the award of a contract for the supply of Goods following a tender signed by the Supplier;

"**Purchase Order**" means the written order placed by the Company for the supply of Goods on an official purchase order of the Company or in any other way.

"**Insolvency**" means, with respect to a party, one or more of the following: (a) steps are taken to enter into an arrangement or agreement in favour of the party's creditors or the party (or an agent) convenes a meeting of creditors; (b) steps are taken to have a liquidator, administrator or trustee appointed for part or for all or part of the assets or business of a party; (c) circumstances arise that authorize a court or creditor to appoint a trustee or administrator of all or part of the assets or business of a party or to make a winding-up order in respect of a party; (d) that party is subject to seizure or enforcement of any of its assets or is unable to pay its debts when they fall due; (e) proceedings similar to those referred to in points (a) to (d) above are initiated or situations similar to those referred to in points (a) to (d) above occur in the country to which that Party belongs.

"**Conditions**" means these General Terms and Conditions of Purchase (Goods).

"**Contract**" means the contract between the Company and the Supplier, including the Purchase Order and these Conditions and, if the Goods will be supplied consequent upon a successful tender, the Award Confirmation.

"**Intellectual Property Rights**" means patents, trademarks, copyrights, creations, database rights, confidential information, know-how, business methods, data and trade secrets and all other intellectual property rights, whether such rights are already applicable or pending recognition at any time and in any region of the world.

"**Supplier**" means the natural or legal person to whom the order is placed.

"**Incoterms**" means the standard set of international trade rules published in 2020 by the International Chamber of Commerce.

"**Goods**" means the materials, equipment, ancillary goods or services described in the Purchase Order or any goods that are supplied in replacement of or in addition to them subject to the prior written consent of the Company.

"**Company Policy**" means the Company's Better Business Policy and the Company's Supplier Code of Conduct in effect at the relevant time and any other corporate policies and/or code of ethics that the Company may notify the Supplier at any time.

"**Chemicals**" means Goods consisting of chemical elements and their compounds, simple or mixed, in their natural state or obtained by any manufacturing process.

"**Company**" means **Vitherm France SAS (RCS Bar le Duc 382 600 708)** or, if different, the Affiliate indicated on the Purchase Order.

"**Specifications**" means the technical or other requirements (if any) applicable to the Goods mentioned or referred to in the Purchase Order.

2. General

2.1 No verbal order by the Company shall be binding on the Company. These Conditions form an integral part of all Contracts between the Supplier and the Company effective from the version date below. These Conditions shall apply if and to the extent that no other terms have been explicitly agreed in writing between the Company and the Supplier and signed on their behalf by the Company's and Supplier's authorised representatives and dated. The terms of business of the Supplier shall only apply if the Company has explicitly accepted them in writing signed and dated by a duly authorised representative of the Company. Therefore, any reference in correspondence to the Supplier's terms of business shall not constitute the Company's acceptance of the applicability to the Contract of the Supplier's terms of business. The Supplier's terms of business shall also not apply if the Company should accept any

Produits en sachant que le Fournisseur a prétendu les livrer selon ses propres conditions générales.

2.2 Le Contrat contient l'intégralité de l'accord entre la Société et le Fournisseur et remplace tous les accords antérieurs relatifs à l'objet du Bon de Commande. Toute concession ou latitude accordée par la Société au Fournisseur n'affectera pas les droits stricts de la Société en vertu du Contrat.

2.3 Si une disposition du Contrat est jugée illégale, invalide ou inopposable (en tout ou partie), les parties entendent que la légalité, la validité et l'opposabilité du reste du Contrat n'en soient pas affectées. Aucune modification du Contrat n'est opposable si elle n'est pas expressément acceptée par écrit par un signataire autorisé de la Société.

3. Bon de commande et acceptation

Chaque Bon de commande constitue une offre de la part de la Société qui est subordonnée à l'acceptation par le Fournisseur des présentes Conditions. L'acceptation de l'offre doit se faire soit par écrit ou par courrier électronique par le Fournisseur, soit par l'exécution effective de la commande contenue dans le Bon de commande. Toute fourniture de Marchandises par le Fournisseur constitue la preuve de l'acceptation sans réserve des Conditions par le Fournisseur. Tant que cette acceptation n'a pas été communiquée à la Société et reçue par elle, il n'y a pas de contrat et l'offre peut être révoquée verbalement ou par écrit, sans que la responsabilité de la Société ne soit engagée en cas de révocation.

4. Mode de facturation

L'ensemble des factures, avis, étiquettes et autres communications relatifs aux Marchandises doivent porter le numéro de commande indiqué au verso et, si de telles Marchandises ne sont pas marquées de cette façon, la Société n'est pas tenue d'en prendre livraison, ni d'accepter une quelconque responsabilité pour lesdites Marchandises. La Société ne peut pas garantir que des retards administratifs ne se produiront pas si les factures ne sont pas marquées de la sorte.

5. Qualité et défauts

5.1 Toutes les Marchandises fournies doivent être soumises à l'approbation de la Société et doivent répondre aux spécifications et autres exigences, concernant la quantité, la qualité, les normes ou leur description ou autres, définies par la Société ou par toute instance administrative ou autre instance officielle, que lesdites exigences soient définies dans une législation quelconque ou d'une autre manière. Toutes lesdites Marchandises doivent également être conformes à tout échantillon de celles-ci convenu avec la Société, être adaptées à leur destination et être exemptes de défauts de matériaux et de fabrication.

5.2 Le Fournisseur garantit qu'il a un titre de propriété valable sur les Marchandises et qu'il dispose de l'ensemble des autorisations, licences et droits dont l'obtention auprès de tiers est nécessaire pour fabriquer et fournir les Marchandises et autoriser à la Société à utiliser et/ou à vendre les Marchandises.

5.3 Le Fournisseur doit s'assurer que les Marchandises sont conformes à toutes les exigences légales et réglementaires applicables relatives à la fabrication, l'étiquetage, l'emballage, le stockage, la manutention et la livraison des Marchandises. Le Fournisseur doit également s'assurer que les Marchandises sont conformes à toutes les dispositions de sécurité et de santé prescrites par la réglementation européenne et, en particulier, aux exigences minimales de sécurité et de santé applicables pour l'utilisation des équipements de travail.

5.4 Le Fournisseur doit s'assurer qu'il possède et conserve à tout moment toutes les licences, autorisations, autorisations, consentements et permis dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Contrat.

5.5 Le Fournisseur garantit :

a) que tous les Produits chimiques fournis (que ce soit sous forme de matières premières, dans des produits finis ou intermédiaires ou dans des articles) sont conformes au droit applicable (y compris, entre autres, au règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) et au règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« CLP »)) et aux dernières versions en vigueur des politiques de la Société concernant les matières premières et les parfums ;

b) que, lorsque le règlement REACH l'exige, toutes les substances chimiques ont été préenregistrées et/ou enregistrées par toutes les parties concernées dans la chaîne d'approvisionnement et qu'il fournira par écrit à la Société les informations nécessaires pour permettre une utilisation en toute sécurité de toute substance chimique, y compris notamment le nom de ces substances. Ces informations doivent être communiquées sans frais par le Fournisseur aux consommateurs, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la demande.

Goods in the knowledge that the Supplier has purported to deliver them on its own terms of business.

2.2 The Contract contains the entire understanding between the Company and the Supplier and supersedes all previous agreements in respect of the subject matter of the Purchase Order. Any concession made or latitude allowed by the Company to the Supplier shall not affect the strict rights of the Company under the Contract.

2.3 If any provision of the Contract is held to be unlawful, invalid or unenforceable (in whole or in part), the parties agree that the legality, validity and enforceability of the remainder of the Contract shall not be affected. No modification of the Agreement is enforceable unless expressly accepted in writing by an authorized signatory of the Company.

3. Purchase order and acceptance

Each Purchase Order constitutes an offer on the part of the Company which is conditional upon the acceptance by the Supplier of these Conditions. Acceptance of the offer must either be in writing or email by the Supplier or by actual execution of the order contained in the Purchase Order. Any supply of Goods by the Supplier shall be proof of the Supplier's acceptance of the Conditions without reservation. Until such acceptance is communicated to and received by the Company there shall be no contract, and the offer may be revoked either verbally or in writing and on such revocation no liability shall attach to the Company.

4. Billing method

All invoices, notices, labels and other communications relating to the Goods must bear the order number indicated on the back and, if such Goods are not marked in this way, the Company is not obliged to take delivery of them, nor to accept any liability for such Goods. The Company cannot guarantee that administrative delays will not occur if invoices are not marked in this way.

5. Quality and defects

5.1 All Goods supplied must be subject to the approval of the Company and must meet the specifications and other requirements, regarding quantity, quality, standards or their description or otherwise, defined by the Company or by any administrative or other official body, whether such requirements are defined in any legislation or otherwise. All such Goods must also conform to any sample thereof agreed with the Company, be suitable for their purpose and be free from defects in materials and workmanship.

5.2 The Supplier warrants that it has valid title to the Goods and that it has all the authorisations, licences and rights which it obtains from third parties to manufacture and supply the Goods and authorise the Company to use and/or sell the Goods.

5.3 The Supplier shall ensure that the Goods comply with all applicable legal and regulatory requirements relating to the manufacture, labelling, packaging, storage, handling and delivery of the Goods. The Supplier must also ensure that the Goods comply with all safety and health provisions prescribed by European regulations and, in particular, with the minimum safety and health requirements applicable for the use of work equipment.

5.4 The Supplier shall ensure that it possesses and retains at all times all licenses, authorizations, authorizations, consents and permits that it needs to perform its obligations under the Agreement.

5.5 The Supplier guarantees:

(a) all Chemicals supplied (whether in the form of raw materials, in finished or intermediate products or in articles) comply with applicable law (including, inter alia, the Regulation on the Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (REACH) and the Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures ("CLP")) and the latest versions of the policies of the Company concerning raw materials and perfumes;

(b) where required by reach, all chemicals have been pre-registered and/or registered by all relevant parties in the supply chain and that it will provide the Company in writing with the information necessary to enable the safe use of any chemical substance, including in particular the names of those substances. This information must be communicated free of charge by the Supplier to consumers, within forty-five (45) days of the request.

(c) that it will immediately notify the Company in writing of any substance of very high concern, probable or established, identified for possible inclusion in the REACH authorization procedure, at concentrations greater than 0,1 %

c) qu'il notifiera immédiatement par écrit à la Société toute substance extrêmement préoccupante, probable ou établie, identifiée en vue d'une éventuelle inclusion dans la procédure d'autorisation de REACH, à des concentrations supérieures à 0,1 % masse/masse dans les Produits chimiques et/ou les matériaux d'emballage fournis, qu'elle soit présente intentionnellement ou en tant qu'impureté.

d) que tous les matériaux d'emballage fournis (qu'il s'agisse de matières premières, de produits finis ou d'une utilisation primaire, secondaire, tertiaire ou dans le cadre du transport) sont conformes à la législation applicable (y compris, entre autres, à la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages).

e) que la teneur totale en métaux lourds des substances nocives/dangereuses dans chaque matériau d'emballage fourni n'excède pas 0,01 % masse/masse et ne contient pas de substances qui soient rejetées intentionnellement dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation.

f) qu'il informera la Société sans délai si de nouvelles informations susceptibles d'entraîner le non-respect des politiques de la Société et/ou des présentes conditions par les Produits chimiques et/ou les matériaux d'emballage fournis deviennent disponibles et qu'une telle notification sera accompagnée d'un plan d'action approprié pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

(g) En vertu de la réglementation CLP, le Fournisseur est responsable de la soumission des informations prescrites aux centres antipoison nationaux dans les États de l'Espace économique européen (EEE) et au Royaume-Uni, où il place des substances dangereuses mélanges sur le marché pour un usage consommateur ou professionnel, et pour l'attribution d'un code UFI associé. Lorsque la réglementation CLP l'exige, le Fournisseur doit générer un code UFI et imprimer le code UFI sur les Produits concernés ou sur son emballage intérieur. Le Fournisseur sera libre de déterminer le mode d'impression du Code UFI sur chaque Produit concerné et informera la Société de la technique utilisée.

5.6 Dans la mesure où le Fournisseur peut juger nécessaire ou approprié d'introduire des modifications aux Spécifications de tout ou partie des Marchandises, ces modifications doivent être portées spécialement à l'attention de la Société et être acceptées par écrit par celle-ci avant que lesdites modifications ne soient appliquées.

5.7 Le Fournisseur prend, chaque fois qu'il y a lieu, toutes les mesures nécessaires pour fournir par écrit à la Société les informations nécessaires concernant l'utilisation pour laquelle les Marchandises sont conçues et concernant toutes les conditions nécessaires pour garantir qu'elles soient sûres et sans risque pour la santé dès lors qu'elles sont manipulées, stockées, transportées et utilisées correctement.

5.8 À la demande de la Société, le Fournisseur lui communique des dessins et données techniques pour approbation et/ou archivage. Une telle approbation n'implique pas que la Société ait vérifié l'exactitude des dessins ou données techniques autres que les siens ou qu'elle en assume la responsabilité.

5.9 Toute personne autorisée par la Société est en droit, moyennant un préavis raisonnable, d'inspecter les Marchandises à tout moment raisonnable dans les locaux du Fournisseur ou dans les locaux de tout sous-traitant ou agent du Fournisseur, mais en aucun cas une telle inspection ne saurait exonérer le Fournisseur de ses responsabilités au titre des présentes.

5.10 La Société se réserve le droit de rejeter toutes Marchandises défectueuses ou non conformes à la quantité, à la qualité, aux normes ou à la description stipulées dans le Bon de commande ou exigées par toute disposition légale. La Société peut (à son entière discrétion) retourner les Marchandises rejetées aux risques et frais du Fournisseur ou faire détruire les Marchandises rejetées aux frais du Fournisseur et la Société peut exiger du Fournisseur qu'il lui fournisse (à ses frais) des Marchandises de remplacement dans un délai déterminé. En outre, la Société peut réclamer au Fournisseur le remboursement de toute dépense supplémentaire raisonnablement exposée par la Société pour obtenir des Marchandises de remplacement auprès d'un autre fournisseur. Afin de lever toute ambiguïté, l'acceptation de Marchandises par la Société qui s'avèreraient défectueuses ne saurait en aucun cas exonérer le Fournisseur de ses obligations et responsabilités au titre des présentes, ni ne saurait remettre en cause les autres droits et recours dont la Société peut disposer en vertu des présentes. L'ensemble des droits susmentionnés s'entendent sans préjudice du droit de la Société de réclamer l'indemnisation des dommages éventuellement subis en liaison avec la ou les violations du Contrat par le Fournisseur ou de résilier le Contrat en tout ou partie avec effet immédiat par une notification écrite au Fournisseur.

5.11 La Société se réserve le droit de soumettre les Marchandises à un expert indépendant reconnu afin qu'il les examine et en vérifie la quantité, la qualité ou d'autres caractéristiques, le rapport dudit expert sur ces questions étant alors opposable aux deux parties.

5.12 Le Fournisseur procède à toutes les notifications légalement requises et paie tous les frais légalement exigibles en liaison avec les Marchandises.

weight/mass in the Chemicals and/or packaging materials supplied, whether present intentionally or as an impurity.

(d) all packaging materials supplied (whether raw materials, finished products or for primary, secondary, tertiary or transport use) comply with the applicable legislation (including, inter alia, the Packaging and Packaging Waste Directive).

(e) the total heavy metal content of the hazardous/noxious substances in each packaging material supplied does not exceed 0,01 % by weight and does not contain substances that are intentionally released under normal or foreseeable conditions of use.

f) that it will inform the Company without delay if new information that may result in the Non-Compliance with the Company's Policies and/or these Conditions by the Chemicals and/or packaging materials supplied becomes available and such notification will be accompanied by an appropriate action plan to ensure continuity of supply.

(g) Under the CLP regulations, the Supplier is responsible for submitting the prescribed information to national poison control centers in the states of the European Economic Area (EEA) and the United Kingdom, where it places mixed hazardous substances on the market for consumer or professional use, and for the assignment of an associated UFI code. When required by CLP regulations, the Supplier must generate a UFI code and print the UFI code on the Products concerned or on its inner packaging. The Supplier will be free to determine how the UFI Code is printed on each Product concerned and will inform the Company of the technique used.

5.6 To the extent that the Supplier may deem it necessary or appropriate to introduce changes to the Specifications of all or part of the Goods, such changes must be brought to the company's special attention and be accepted in writing by the Company before such changes are applied.

5.7 The Supplier shall, whenever appropriate, take all necessary measures to provide the Company in writing with the necessary information regarding the use for which the Goods are designed and regarding all the conditions necessary to ensure that they are safe and without risk to health when handled, stored, transported and used correctly.

5.8 At the request of the Company, the Supplier shall provide the Company with drawings and technical data for approval and/or archiving. Such approval does not imply that the Company has verified the accuracy of drawings or technical data other than its own or that it assumes responsibility for them.

5.9 Any person authorized by the Company is entitled, upon reasonable notice, to inspect the Goods at any reasonable time at the Supplier's premises or at the premises of any subcontractor or agent of the Supplier, but in no event shall such inspection relieve the Supplier of its responsibilities hereunder.

5.10 The Company reserves the right to reject any Goods that are defective or do not conform to the quantity, quality, standards or description stipulated in the Purchase Order or required by any legal provision. The Company may (in its sole discretion) return the rejected Goods at the Supplier's risk and expense or have the Rejected Goods destroyed at the Supplier's expense and the Company may require the Supplier to provide (at its own expense) replacement Goods within a specified period of time. In addition, the Company may claim reimbursement from the Supplier of any additional expenses reasonably incurred by the Company in obtaining replacement Goods from another supplier. For the avoidance of doubt, the Acceptance of Goods by the Company that prove to be defective shall in no way relieve the Supplier of its obligations and liabilities hereunder, nor shall it affect any other rights and remedies available to the Company hereunder. All of the aforementioned rights are without prejudice to the Company's right to claim compensation for any damage suffered in connection with the Supplier's breach(s) of the Contract or to terminate the Contract in whole or in part with immediate effect by written notification to the Supplier.

5.11 The Company reserves the right to submit the Goods to a recognized independent expert for examination and verification of their quantity, quality or other characteristics, the report of the said expert on these matters being then enforceable against both parties.

5.12 The Supplier shall make all legally required notifications and pay all legally due fees in connection with the Goods.

5.13 The Supplier is deemed to have visited the Company's premises and to have ascertained local conditions and all other factors that may affect the performance of the Contract.

5.14 Unless otherwise provided, the Supplier must provide all labour, tools, facilities, equipment and materials necessary for the proper performance of

5.13 Le Fournisseur est réputé avoir visité les locaux de la Société et s'être assuré des conditions locales et de tous les autres facteurs susceptibles d'influer sur l'exécution du Contrat.

5.14 Sauf disposition contraire, le Fournisseur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des outils, installations, équipements et matériaux nécessaires à la bonne exécution du Contrat dans le respect des règles de l'art. Tous les matériaux doivent être neufs et de qualité appropriée.

5.15 Le Fournisseur est responsable de toute perte ou tout dommage aux locaux de la Société, y compris à tout matériel apporté sur place par le Fournisseur ou obtenu par la Société, notamment, entre autres, en cas de vol, de dommages causés par les éléments et le feu. Sauf instructions écrites contraires de la Société, le Fournisseur est tenu de réparer dans les meilleurs délais l'ensemble de tels pertes et/ou dommages d'une manière satisfaisante pour la Société.

5.16 Pendant une période de douze mois à compter de la date de livraison ou, dans le cas d'une usine, à compter de la date de mise en service ou d'achèvement de celle-ci (la dernière de ces dates devant être retenue), le Fournisseur est tenu, avec toute la célérité possible et sans frais pour la Société, de remplacer ou réparer les Marchandises ou toute partie de celles-ci se révélant défectueuses, que ce soit en raison de matériaux défectueux, d'une conception défectueuse (en dehors des conceptions stipulées par la Société) ou de tout acte ou omission du Fournisseur. Le Fournisseur rembourse, sans limitation, tous les frais de transport et autres frais exposés par la Société pour procéder à un tel remplacement ou à une telle réparation sur le lieu d'utilisation.

6. Déclarations

6.1 Toutes les déclarations formulées par le Fournisseur ou en son nom concernant le Contrat sont intégrées dans le Contrat à titre de garanties.

6.2 Le Fournisseur garantit qu'il est le fabricant ou l'importateur des Marchandises ou qu'il a fourni à la Société toutes les coordonnées du fabricant ou de l'importateur (selon le cas).

6.3 Lorsque le Fournisseur opère en tant qu'importateur des Marchandises, il est seul responsable envers la Société des actes du fabricant initial des Marchandises. Afin de lever toute ambiguïté, l'opération d'importation n'exonère pas le Fournisseur de ses obligations au titre des présentes.

7. Indemnisation

7.1 Le Fournisseur doit indemniser intégralement la Société et l'exonérer de toute responsabilité pour toute action, procédure, réclamation, demande, responsabilité directe, indirecte ou consécutive (y compris pour perte de bénéfices, perte d'activité, dépréciation du fonds de commerce et pertes similaires) et pour tous coûts, charges, dommages, pertes et dépenses, y compris les honoraires d'avocats et autres frais et honoraires professionnels (y compris, entre autres, ceux liés à la responsabilité civile et à la responsabilité du fait des produits) subis ou exposés par la Société et/ou dont elle pourrait être tenue pour responsable vis-à-vis de tout tiers dès lors qu'ils sont liés :

a) à des actes ou omissions par négligence ou intentionnels du Fournisseur, de ses agents ou sous-traitants dans la fabrication et la fourniture des Marchandises ;

b) à la violation directe ou indirecte de toute disposition du Contrat par le Fournisseur ou ses agents, employés, cadres, filiales, sociétés associées, prestataires ou sous-traitants ;

c) à toute violation effective ou alléguée, n'importe où dans le monde, de tous Droits de propriété intellectuelle ou à tout abus effectif ou allégué de toute information confidentielle se rapportant à l'une quelconque des Marchandises ou à leur utilisation par la Société ou qu'ils sont liés à l'invocation par toute personne d'une telle violation ou d'un tel abus par l'intermédiaire de la Société, à moins qu'une telle violation ne soit directement imputable à des Spécifications fournies par la Société.

7.2 Le Fournisseur souscrit auprès d'un assureur de bonne réputation et conserve en permanence une assurance adéquate compte tenu de ses obligations et responsabilités au titre du Contrat. Sur demande, il fournit à la Société un justificatif satisfaisant attestant qu'une telle assurance est en vigueur. Le Fournisseur s'abstient de tout ce qui pourrait invalider les polices d'assurance en vigueur conformément au présent article 7. Sauf indication contraire écrite de la Société, les niveaux minimaux d'assurance suivants doivent être en permanence applicables :

a) une garantie de la responsabilité civile du fait des produits d'un montant de 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) pour les Marchandises par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

b) une assurance responsabilité civile comprenant une garantie pour les dommages corporels et matériels survenant en relation avec le Contrat, y compris à la suite des actes ou omissions du Fournisseur ou de ses agents, employés, Affiliés, prestataires

the Contract in accordance with the rules of the art. All materials must be new and of appropriate quality.5.15 The Supplier is responsible for any loss or damage to the Company's premises, including any material brought on site by the Supplier or obtained by the Company, including, inter alia, in the event of theft, damage caused by the elements and fire. Unless otherwise instructed in writing by the Company, the Supplier is obliged to repair all such loss and/or damage as soon as possible in a manner satisfactory to the Company.

5.16 For a period of twelve months from the date of delivery or, in the case of a factory, from the date of commissioning or completion thereof (whichever is later), the Supplier shall be bound, as soon as possible and at no cost to the Company, to replace or repair the Goods or any part thereof that proves to be defective, whether due to defective materials, defective design (outside the designs stipulated by the Company) or any act or omission of the Supplier. The Supplier shall reimburse, without limitation, all transportation and other costs incurred by the Company in carrying out such replacement or repair at the place of use.

6. Declarations

6.1 All representations made by or on behalf of the Supplier in connection with the Contract are incorporated into the Contract as warranties.

6.2 The Supplier warrants that it is the manufacturer or importer of the Goods or that it has provided the Company with all contact details of the manufacturer or importer (as the case may be).

6.3 Where the Supplier operates as an importer of the Goods, it is solely liable to the Company for the acts of the original manufacturer of the Goods. For the avoidance of doubt, the import transaction does not exempt the Supplier from its obligations hereunder.

7. Indemnification

7.1 The Supplier shall fully indemnify and hold harmless the Company from any and all actions, proceedings, claims, demands, direct, indirect or consequential liabilities (including for loss of profits, loss of business, depreciation of goodwill and similar losses) and for all costs, charges, damages, losses and expenses, including attorneys' fees and other professional fees and expenses (including, among others, those related to civil liability and liability for products) suffered or exposed by the Company and/or for which it could be held liable vis-à-vis any third party as soon as they are related:

a) negligent or intentional acts or omissions of the Supplier, its agents or subcontractors in the manufacture and supply of the Goods;

b) the direct or indirect breach of any provision of the Contract by the Supplier or its agents, employees, officers, subsidiaries, associated companies, service providers or subcontractors;

c) any actual or alleged infringement, anywhere in the world, of any Intellectual Property Rights or any actual or alleged abuse of any confidential information relating to any of the Goods or their use by the Company or that they are related to the invocation by any person of such infringement or abuse through the Company, unless such breach is directly attributable to Specifications provided by the Company.

7.2 The Supplier subscribes with a reputable insurer and maintains adequate insurance at all times in view of its obligations and responsibilities under the Contract. Upon request, he shall provide the Company with satisfactory proof that such insurance is in force. The Supplier shall refrain from anything that could invalidate the insurance policies in force in accordance with this Article 7. Unless otherwise specified in writing by the Company, the following minimum levels of insurance shall be applicable at all times:

a) a guarantee of civil liability for proceeds in the amount of £10,000,000 (ten million) sterling (or the equivalent sum in Euros on the date of the Contract) for the Goods per claim and for an unlimited number of claims during an insurance period;

b) civil liability insurance including coverage for bodily injury and property damage arising in connection with the Contract, including as a result of the acts or omissions of the Supplier or its agents, employees, Affiliates,

ou sous-traitants, pour un montant assuré d'au moins 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

c) une assurance responsabilité civile de l'employeur, telle qu'exigée par le droit applicable, y compris la garantie de la responsabilité civile en cas de décès, de dommages corporels et/ou d'invalidité des employés, avec des limites d'au moins 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

d) ou des garanties d'assurance comparables aux types d'assurance visés aux points a) à c) ci-dessus, reconnues par les compagnies d'assurance situées dans le pays où le Fournisseur est établi comme étant effectivement comparables auxdits types d'assurance et également acceptables pour les assureurs de la Société.

7.3 Le cas échéant, lorsque le Fournisseur se trouve dans les locaux de la Société, il a l'obligation, avant de commencer tous travaux, d'obtenir et ensuite de se conformer à l'ensemble des Politiques de la Société en matière de santé, de sécurité et autres, et doit en toute circonstance éviter de gêner les activités de la Société et le travail des autres prestataires auxquels la Société a recours.

7.4 Le cas échéant, lorsque le Fournisseur se trouve dans les locaux de la Société, il doit réaliser son travail conformément aux lois, règlements, arrêtés et exigences des autorités locales, centrales et autres applicables au site. S'il apparaît que les spécifications ou les dessins enfreignent lesdits lois, règlements, arrêtés ou exigences, le Fournisseur doit immédiatement en informer la Société.

8. Livraison et risque

8.1 Les délais sont un facteur essentiel à l'égard de la fourniture de Marchandises dans le cadre des présentes Conditions. Lorsqu'une date ou un délai est stipulé pour la livraison, le Fournisseur doit effectuer la livraison à ladite date ou dans ledit délai de la manière stipulée par la Société et le Fournisseur doit se conformer à toutes les instructions de livraison de la Société à cet égard. Toutes les Marchandises doivent être correctement emballées et protégées, de manière à parvenir à leur destination en bon état et adaptées à l'usage prévu et doivent être marquées avec le numéro de commande indiqué sur le Bon de commande. La Société n'est pas tenue de prendre livraison des Marchandises qui ne sont pas emballées, protégées ou marquées de cette manière, ni d'en accepter la responsabilité.

8.2 Si les Marchandises doivent être livrées par tranches, le Contrat est traité comme un seul Contrat, non divisible. Le Fournisseur ne peut procéder à la livraison de Marchandises par tranches qu'avec le consentement préalable et écrit de la Société.

8.3 Sauf accord écrit contraire de la Société, le Fournisseur doit obtenir le dédouanement des Marchandises et se conformer à l'ensemble des autres lois et règlements relatifs à l'exportation et à l'importation des Marchandises.

8.4 Si tout ou partie des Marchandises ne sont pas livrées dans le ou les délais stipulés dans la commande, la Société est en droit de refuser de prendre livraison des Marchandises livrées hors délais et de renvoyer toutes les autres Marchandises déjà livrées dans le cadre du Contrat qui ne peuvent être utilisées efficacement et commercialement en raison du défaut de livraison d'une partie des Marchandises. Dans un tel cas, les Marchandises sont renvoyées au Fournisseur à ses risques et frais et la Société peut lui réclamer le remboursement de toute dépense supplémentaire raisonnablement exposée par la Société pour obtenir d'autres Marchandises en remplacement de celles dont la livraison a été refusée.

8.5 Tout retard résultant de quelque cause que ce soit indépendante de la volonté de la Société (telle que les grèves, lock-out, incendies, explosions, pénuries d'autres fournitures, retards de livraison de matériaux par d'autres fournisseurs, état de guerre, troubles civils ou sabotage) autorise la Société à reporter la date de livraison ou à annuler la commande, sans qu'en aucun cas la Société ne soit tenue pour responsable envers le Fournisseur des mesures prises en vertu des dispositions du présent article.

8.6 Les risques liés aux Marchandises sont exclusivement transférés conformément aux règles applicables de l'Incoterm indiqué sur le Bon de commande. À défaut d'une telle indication, les risques liés aux Marchandises sont transférés lorsque les Marchandises sont livrées dans les locaux de la Société, quelles que soient les dispositions prises pour l'expédition, le transport ou le paiement et, sauf lorsque le déchargement est effectué sous la seule supervision de la Société, le Fournisseur est responsable de tout dommage causé aux Marchandises lors du déchargement dans les locaux de la Société.

8.7 Toute livraison partielle d'une commande est considérée comme faisant partie d'une seule livraison. L'acceptation d'une telle livraison échelonnée ne vaut pas acceptation de l'ensemble de la commande. Le Fournisseur n'est pas en droit de se réserver le droit de disposer des Marchandises.

contractors or subcontractors, for an insured amount of at least £10,000,000 (ten million) sterling (or the equivalent sum in Euros on the date of the Contract) per claim and for an unlimited number of claims in the during an insurance period;

c) employer liability insurance, as required by applicable law, including the guarantee of civil liability in the event of death, personal injury and/or disability of employees, with limits of at least £10,000,000 (ten million) sterling (or the equivalent sum in Euros on the date of the Contract) per claim and for an unlimited number of claims during an insurance period;

d) or insurance guarantees comparable to the types of insurance referred to in points (a) to (c) above, recognised by insurance companies located in the country where the Supplier is established as being effectively comparable to such types of insurance and also acceptable to the Company's insurers.

7.3 Where applicable, when the Supplier is located on the Company's premises, it has the obligation, before commencing any work, to obtain and subsequently comply with all of the Company's Health, Safety and Other Policies, and shall in all circumstances avoid interfering with the Company's activities and the work of other service providers used by the Company.

7.4 Where applicable, when the Supplier is located on the Company's premises, it shall carry out its work in accordance with the laws, regulations, orders and requirements of local, central and other authorities applicable to the site. If it appears that the specifications or drawings violate such laws, regulations, orders or requirements, the Supplier must immediately inform the Company.

8. Delivery and risk

8.1 Deadlines are an essential factor in the supply of Goods under these Conditions. Where a date or deadline is stipulated for delivery, the Supplier shall make delivery on such date or within such period in the manner stipulated by the Company and the Supplier shall comply with all of the Company's delivery instructions in this regard. All Goods must be properly packaged and protected, so as to reach their destination in good condition and suitable for the intended use and must be marked with the order number indicated on the Purchase Order. The Company is not obliged to take delivery of Goods that are not packaged, protected or marked in this way, nor to accept responsibility for them.

8.2 If the Goods are to be delivered in instalments, the Contract shall be treated as a single, non-divisible Contract. The Supplier may only deliver goods in instalments with the prior written consent of the Company.

8.3 Unless otherwise agreed in writing by the Company, the Supplier shall obtain customs clearance of the Goods and comply with all other laws and regulations relating to the export and import of the Goods.

8.4 If all or part of the Goods are not delivered within the time limit(s) stipulated in the order, the Company is entitled to refuse to take delivery of the Goods delivered after the deadline and to return all other Goods already delivered under the Contract which cannot be used efficiently and commercially due to the failure to deliver part of the Goods. In such a case, the Goods are returned to the Supplier at its own risk and expense and the Company may claim reimbursement of any additional expenses reasonably incurred by the Company in obtaining other Goods in place of those whose delivery has been refused.

8.5 Any delay resulting from any cause beyond the Company's control (such as strikes, lockouts, fires, explosions, shortages of other supplies, delays in the delivery of materials by other suppliers, state of war, civil unrest or sabotage) entitles the Company to postpone the delivery date or cancel the order, without in any way being held liable to the Supplier for the measures taken under the provisions of this article.

8.6 The risks related to the Goods are exclusively transferred in accordance with the applicable rules of the Incoterm indicated on the Purchase Order. In the absence of such indication, the risks associated with the Goods are transferred when the Goods are delivered to the Company's premises, regardless of the arrangements made for shipment, transport or payment and, except where unloading is carried out under the sole supervision of the Company, the Supplier is liable for any damage caused to the Goods during unloading at the Company's premises.

8.7 Any partial delivery of an order is considered to be part of a single delivery. Acceptance of such a staggered delivery does not constitute acceptance of the entire order. The Supplier is not entitled to reserve the right to dispose of the Goods.

8.8 Tous les frais encourus par le Fournisseur pour le stockage des Marchandises avant la livraison sont à sa charge exclusive, sauf accord spécial avec la Société et sous réserve de l'émission d'un Bon de Commande supplémentaire.

8.9 Sauf accord contraire écrit de la Société, celle-ci n'est pas tenue de payer ou de renvoyer les caisses, boîtes, bidons, emballages, palettes ou conteneurs de quelque nature que ce soit utilisés pour l'emballage des Marchandises, qu'ils soient réutilisables ou non.

8.10 Le Fournisseur doit, à ses frais exclusifs, assurer les Marchandises contre tous risques jusqu'à leur livraison pour leur valeur de remplacement intégrale.

9. Prix

9.1 Le Prix des Marchandises sera indiqué dans le Bon de Commande ou dans un Contrat. Le Prix est fixé pour la durée du Contrat.

9.2 Aucune variation du Prix ni aucun frais supplémentaire ne peuvent être effectués (que ce soit en raison d'une augmentation des coûts de matériel, de main-d'œuvre ou de transport, de la fluctuation des taux de change ou autre) sans le consentement écrit préalable de la Société. Toute modification unilatérale du Prix par le Fournisseur, même partielle, pourra donc entraîner l'annulation partielle ou totale du Bon de Commande correspondant que la Société jugera opportun sans frais ni pénalité.

9.3 Lorsque les Marchandises sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée ou à des droits d'importation et autres taxes, le montant légalement exigible doit être indiqué séparément et le Fournisseur doit fournir la preuve de bonne foi du montant payé ou à payer par lui à ce titre.

9.4 La Société se réserve le droit de déduire de toute somme due au Fournisseur toute somme due par le Fournisseur à la Société au titre des Marchandises fournies ou des travaux effectués par la Société.

10. Transfert de propriété

10.1 La propriété de toutes les Marchandises fabriquées conformément à une conception spécifique à la Société lui est transférée dès leur fabrication ou, dans le cas de Marchandises sur lesquelles le nom de la Société ou de l'un de ses clients a été apposé ou dans lesquelles il a été intégré de toute autre manière, dès la réalisation ou la création de telles Marchandises de marque.

10.2 Dans le cas de Marchandises autres que celles visées à l'article 10.1, la Société acquiert leur propriété lors de leur livraison à la Société ou lors du paiement ou paiement partiel s'il est effectué avant la livraison, après quoi la Société est en droit de disposer des Marchandises comme bon lui semble sans avoir à rendre compte au Fournisseur des recettes de toute transaction ultérieure avec les Marchandises. Le transfert de propriété ne fait pas cesser les obligations de soin et de garde des Marchandises s'imposant au Fournisseur.

10.3 Le Fournisseur n'est pas autorisé à asseoir ou faire valoir un quelconque privilège sur les Marchandises fournies dans le cadre du Contrat.

10.4 Lorsque la Société paie les Marchandises avant la livraison, le Fournisseur doit :

- veiller à ce que les Marchandises soient stockées séparément de tous ses autres stocks et clairement marquées comme étant la propriété de la Société ;
- permettre à la Société, à sa demande, d'accéder aux locaux du Fournisseur pour prendre possession des Marchandises.

11. Limites de responsabilité

11.1 Aucune des parties ne saurait limiter ou exclure sa responsabilité :

- en cas de faute intentionnelle, faute lourde, dol, vol, fraude ou déclaration frauduleuse de sa part ou de celle de ses employés, agents, prestataires et sous-traitants ;
- en cas de décès ou dommages corporels causés par sa négligence ;
- à l'égard de toute procédure pour laquelle une indemnité a été versée ;
- dans la mesure où une telle limitation ou exclusion de responsabilité n'est pas autorisée par la loi.

11.2 Sans préjudice des articles 11.1 et 11.3, la responsabilité cumulée maximale de la Société envers le Fournisseur est limitée au prix facturé pour les Marchandises.

11.3 La Société ne saurait être tenue pour responsable envers le Fournisseur de quelconques pertes ou dommages indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs, ni de quelconques pertes indirectes d'activité ou de bénéfices, que lesdits dommages ou pertes résultent d'une négligence, d'une violation de contrat ou de toute autre cause, quand bien même lesdits dommages ou pertes auraient été prévisibles.

11.4 Le Fournisseur reconnaît que la responsabilité du Fournisseur envers la Société en liaison avec toute réclamation relative aux Marchandises ne saurait être limitée ou exclue au motif que le Fournisseur n'aurait pas fabriqué les Marchandises.

8.8 All costs incurred by the Supplier for the storage of the Goods prior to delivery shall be borne exclusively by the Supplier, unless otherwise agreed with the Company and subject to the issuance of an additional Purchase Order.

8.9 Unless otherwise agreed in writing by the Company, the Company is not obliged to pay for or return crates, boxes, cans, packaging, pallets or containers of any kind used for the packaging of the Goods, whether reusable or not.

8.10 The Supplier shall, at its sole expense, insure the Goods against all risks until delivery for their full replacement value.

9. Prices

9.1 The Price of the Goods will be indicated in the Purchase Order or in a Contract. The Price is set for the duration of the Contract.

9.2 No variation in the Price or any additional charges may be made (whether due to an increase in material, labour or transportation costs, exchange rate fluctuations or otherwise) without the prior written consent of the Company. Any unilateral modification of the Price by the Supplier, even partial, may therefore result in the partial or total cancellation of the corresponding Purchase Order that the Company deems appropriate without cost or penalty.

9.3 Where the Goods are subject to value added tax or import duties and other taxes, the amount legally due shall be disclosed separately and the Supplier shall provide proof in good faith of the amount paid or payable by it in this respect.

9.4 The Company reserves the right to deduct from any sum due to the Supplier any sum due by the Supplier to the Company in respect of the Goods supplied or the work performed by the Company.

10. Transfer of Ownership

10.1 Ownership of all Goods manufactured in accordance with a company-specific design is transferred to it upon their manufacture or, in the case of Goods on which the name of the Company or one of its customers has been affixed or in which it has been integrated in any other way, upon the realization or creation of such branded Goods.

10.2 In the case of Goods other than those referred to in Article 10.1, the Company acquires ownership of them upon delivery to the Company or upon payment or partial payment if it is made before delivery, after which the Company is entitled to dispose of the Goods as it sees fit without having to report to the Supplier on the receipts of any subsequent transaction with the Goods. The transfer of ownership does not put an end to the supplier's obligations of care and custody of the Goods.

10.3 The Supplier is not entitled to establish or assert any privilege over the Goods supplied under the Contract.

10.4 Where the Company pays for the Goods prior to delivery, the Supplier shall:

- ensure that the Goods are stored separately from all its other inventory and clearly marked as the property of the Company;
- allow the Company, at its request, to access the Supplier's premises to take possession of the Goods.

11. Limitations of Liability

11.1 Neither party shall limit or exclude its liability for:

- in the event of wilful misconduct, gross negligence, fraud, theft, fraud or fraudulent misrepresentation on its part or that of its employees, agents, contractors and subcontractors;
- in the event of death or personal injury caused by his negligence;
- in respect of any proceedings for which compensation has been paid;
- to the extent that such limitation or exclusion of liability is not permitted by law.

11.2 Without prejudice to Articles 11.1 and 11.3, the Company's maximum cumulative liability to the Supplier is limited to the price invoiced for the Goods.

11.3 The Company shall not be liable to the Supplier for any indirect, special, punitive or consequential loss or damage, or for any indirect loss of business or profits, whether such damage or loss results from negligence, breach of contract or any other cause, even if such damage or loss would have been foreseeable.

11.4 The Supplier acknowledges that the Supplier's liability to the Company in connection with any claim relating to the Goods shall not be limited or excluded on the ground that the Supplier did not manufacture the Goods. The Supplier

Le Fournisseur a l'obligation exclusive de s'assurer que les Marchandises fournies à la Société sont conformes au Contrat.

12. Résiliation

12.1 La Société peut résilier de plein droit le Contrat par notification écrite avec effet immédiat sans indemnisation du Fournisseur dans chacun des cas suivants :

- a) le Fournisseur commet une violation du Contrat à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou persiste dans la répétition d'une violation à laquelle il est en mesure de remédier ou, s'il est possible de remédier à la violation du contrat, il n'y est pas remédié dans les 30 jours suivant une notification de la Société mettant le Fournisseur en demeure d'y remédier ;
- b) dans la mesure permise par les lois et réglementations applicables, le Fournisseur se trouve dans un Cas d'insolvabilité ;
- c) le Fournisseur ne respecte pas une Politique de la société.

12.2 Le Fournisseur est en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat par notification écrite à la Société lorsque celle-ci se trouve dans un Cas d'insolvabilité.

12.3 La résiliation du Contrat ne remet pas en cause les droits ou responsabilités déjà échus de l'une ou l'autre des parties, ni l'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur des Conditions qui sont expressément ou implicitement destinées à entrer en vigueur ou à rester en vigueur lors de la résiliation ou après celle-ci.

13. Force Majeure

13.1 Aucune partie ne saurait être tenue pour responsable envers l'autre en cas de retard ou de défaut d'exécution dans la mesure où un tel retard ou défaut d'exécution est causé par un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou des circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté, telles qu'un incendie, une explosion, une inondation, un tremblement de terre, une tempête, une catastrophe naturelle, une épidémie, une pandémie, un sabotage ou un acte de vandalisme, des conflits du travail, des actions syndicales, des grèves ou des lock-out. Afin de lever toute ambiguïté, les situations suivantes ne sauraient constituer un cas de force majeure: les pénuries ou retards dans l'approvisionnement en matières premières ou produits finis, équipements, main-d'œuvre, moyens de transport ou de stockage, ni un défaut d'exécution de ses fournisseurs ou sous-traitants, ni un événement directement lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) ou un événement directement lié au COVID-19.

13.2 La partie concernée doit, dans les 14 jours suivant le début du cas de force majeure, adresser à l'autre partie une notification écrite indiquant : la date à laquelle le cas de force majeure a débuté, sa durée probable ou potentielle et l'effet qu'il aura sur la capacité de la partie concernée à satisfaire à chacune de ses obligations au titre du contrat. La partie concernée doit consentir tous les efforts raisonnables pour atténuer l'effet du cas de force majeure sur l'exécution de ses obligations.

13.3 En outre, si le Fournisseur estime, à un moment quelconque, que son approvisionnement en produits est insuffisant pour répondre aux besoins réels ou prévus de la Société, de ses divisions et filiales, ainsi que de ses clients (sous contrat ou non), une telle situation étant ci-après dénommée « la Pénurie », il peut, sous réserve de l'accord écrit de la Société, répartir son approvisionnement réduit d'une manière juste et raisonnable, en acceptant d'indemniser la Société pour ses pertes réelles directes et/ou indirectes subies en raison de la Pénurie, par exemple pour les frais facturés à la Société par ses clients pour les retards de livraison et pour les coûts associés à la recherche d'une autre source d'approvisionnement.

13.4 Si le cas de force majeure et/ou la Pénurie entraîne un retard ou une période d'inexécution de 4 semaines ou plus, la Société peut résilier le présent contrat de plein droit en adressant une notification écrite au Fournisseur.

14. Paiement

14.1 Le paiement des Marchandises n'est effectué que sur présentation d'une facture en bonne et due forme mentionnant notamment la référence du bon de commande approprié et conformément aux conditions de paiement de la Société (soixante (60) jours date de facture) ou selon ce qui aura été accepté par écrit par un signataire autorisé de la Société.

14.2 Si la Société conteste les montants indiqués sur une facture, elle en informe le Fournisseur par écrit avant la date d'échéance du paiement et paie la part non contestée des montants indiqués sur cette facture. La Société et le Fournisseur se rencontrent dans les 14 jours suivant la réception d'une notification écrite de la Société au titre du présent article pour essayer de résoudre le litige.

14.3 Le paiement du prix s'entend sans préjudice des griefs ou recours éventuels de la Société à l'encontre du Fournisseur et ne vaut pas acceptation des Marchandises. La Société se réserve le droit de compenser toute somme due par elle avec toute somme qui lui est due par le Fournisseur et de retenir tout paiement

has the exclusive obligation to ensure that the Goods supplied to the Company comply with the Contract.

12. Termination

12.1 The Company may automatically terminate the Contract by written notice with immediate effect without compensation to the Supplier in any of the following cases:

- a) the Supplier commits a breach of the Contract which it is unable to remedy or persists in the repetition of a breach which it is able to remedy or, if it is possible to remedy the breach of the contract, it is not remedied within 30 days of a notification by the Company giving the Supplier formal notice to remedy it;
- (b) to the extent permitted by applicable laws and regulations, supplier is in an Insolvency Situation;
- c) the Supplier does not comply with a Company Policy.

12.2 The Supplier is entitled to terminate the Contract with immediate effect by written notification to the Company when the Latter is in an Insolvency Case.

12.3 Termination of the Agreement shall not affect the rights or liabilities already vested in either party, or the entry into force or maintenance of the Conditions which are expressly or implicitly intended to come into force or remain in force upon or after termination.

13. Force Majeure

13.1 Neither party shall be liable to the other in the event of delay or failure to perform to the extent that such delay or failure to perform is caused by a case of force majeure as defined by Article 1218 of the Civil Code and the case law of the French courts and tribunals, or circumstances reasonably beyond its control, such as fire, explosion, flood, earthquake, storm, natural disaster, epidemic, pandemic, sabotage or vandalism, labour disputes, industrial action, strikes or lockouts. For the avoidance of doubt, the following situations shall not constitute a case of force majeure: shortages or delays in the supply of raw materials or finished products, equipment, labour, means of transport or storage, nor a failure to perform by its suppliers or subcontractors, nor an event directly related to the United Kingdom's exit from the European Union (Brexit) or an event directly related to COVID-19.

13.2 The party concerned must, within 14 days of the beginning of the case of force majeure, send the other party a written notification stating: the date on which the case of force majeure began, its probable or potential duration and the effect it will have on the ability of the party concerned to meet each of its obligations under the contract. The party concerned must make all reasonable efforts to mitigate the effect of the force majeure event on the performance of its obligations.

13.3 In addition, if the Supplier considers, at any time, that its supply of products is insufficient to meet the actual or anticipated needs of the Company, its divisions and subsidiaries, as well as its customers (whether under contract or not), such a situation being hereinafter referred to as "the Shortage", it may, subject to the written agreement of the Company, distribute its reduced supply in a fair and reasonable manner, agreeing to compensate the Company for its actual direct and/or indirect losses incurred as a result of the Shortage, for example for fees charged to the Company by its customers for delays in delivery and for costs associated with finding another source of supply.

13.4 If the case of force majeure and/or the Shortage results in a delay or a period of non-performance of 4 weeks or more, the Company may terminate this contract by operation of law by sending written notification to the Supplier.

14. Payment

14.1 Payment for the Goods is only made upon presentation of a valid invoice mentioning in particular the reference of the appropriate purchase order and in accordance with the Company's terms of payment (sixty (60) days invoice date) or as accepted in writing by an authorized signatory of the Company.

14.2 If the Company disputes the amounts indicated on an invoice, it shall inform the Supplier in writing before the due date of payment and pay the undisputed part of the amounts indicated on that invoice. The Company and the Supplier shall meet within 14 days of receipt of written notice from the Company under this section to attempt to resolve the dispute.

14.3 Payment of the price is without prejudice to any complaints or remedies of the Company against the Supplier and does not constitute acceptance of the Goods. The Company reserves the right to set off any sum due by it

dans la mesure où les Marchandises n'ont pas été fournies à la satisfaction raisonnable de la Société.

14.4 La Société décline toute obligation de paiement autre que celles prévues au Contrat pour des marchandises fournies en une quantité ou selon des spécifications excédant la quantité ou les Spécifications des Marchandises commandées dans le Bon de commande, sauf si la Société a accepté par écrit la fourniture de telles marchandises.

15. Annulation

La Société peut annuler tout Bon de commande à tout moment après son acceptation, avec un préavis raisonnable au Fournisseur. La Société n'est pas responsable des pertes (indirectes ou autres) subies par le Fournisseur.

16. Propriété intellectuelle

16.1 Tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à une partie avant la passation du premier Bon de commande dans le cadre du Contrat restent acquis à ladite partie. Sauf disposition expresse des présentes Conditions, aucune des parties ne dispose d'un droit ou d'une licence quelconque sur les Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie.

16.2 La Société accorde au Fournisseur une licence révocable, non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation des Droits de propriété intellectuelle de la Société dans la mesure requise et aux seules fins de la fabrication et de la fourniture des Marchandises à la Société. Ladite licence ne comprend pas le droit d'attribuer une sous-licence et prend automatiquement fin à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, ou, avant une telle résiliation ou expiration, à la réception d'une notification écrite de la Société.

16.3 Lorsque les Marchandises sont conçues, créées ou élaborées de toute autre manière par le Fournisseur pour la Société en application du Contrat, tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Marchandises ou relatifs à celles-ci appartiennent exclusivement à la Société. Le Fournisseur cède par les présentes les Droits de propriété intellectuelle sur de telles Marchandises à la Société, étant précisé que lesdits Droits de propriété intellectuelle sont automatiquement acquis à la Société à compter de la réalisation ou de la création desdites Marchandises. À la demande de la Société (et nonobstant la résiliation du Contrat), le Fournisseur passe et fait passer tous les actes que la Société peut raisonnablement exiger :

a) afin de conférer à la Société, d'obtenir pour la Société et de conserver en vigueur au seul nom de la Société (sauf instruction contraire de cette dernière) la propriété légale de tels Droits de propriété intellectuelle ;

b) afin d'introduire toute action en contrefaçon de l'un desdits Droits de propriété intellectuelle.

16.4 À l'égard des Marchandises ne relevant pas de l'article 16.3, le Fournisseur accorde à la Société, à ses agents et à ses prestataires, une licence d'utilisation mondiale, libre de redevance, non exclusive et révocable (comprenant le droit d'accorder des sous-licences) :

a) sur tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Marchandises ;

b) sur tous autres Droits de propriété intellectuelle

dans la mesure nécessaire pour permettre la pleine jouissance de la propriété des Marchandises.

16.5 Le Fournisseur garantit que la vente ou l'utilisation des Marchandises par la Société ne portera pas atteinte aux Droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

17. Cession

Le Fournisseur ne saurait, sans le consentement écrit de la Société, céder ou sous-traiter le Contrat ou une quelconque partie significative de celui-ci. Aucune sous-traitance autorisée ne saurait en aucune façon exonérer le Fournisseur de ses obligations au titre du Contrat.

18. Secret commercial

Le Fournisseur doit traiter le Bon de commande/Contrat et l'ensemble des conceptions, dessins, spécifications et informations fournis avec celui-ci comme étant confidentiels et ne saurait les communiquer à un tiers sans le consentement écrit de la Société. Les stipulations du présent article demeurent en vigueur pendant la durée du Contrat et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de l'expiration et la résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

19. Données personnelles

19.1. Le Fournisseur doit (i) s'assurer que lui-même, ses employés, agents et sous-traitants autorisés respectent les exigences de toute législation applicable en matière de confidentialité des données (notamment, entre autres, le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD) et l'ensemble des

against any sum due to it by the Supplier and to withhold any payment to the extent that the Goods have not been supplied to the reasonable satisfaction of the Company.

14.4 The Company disclaims any payment obligation other than those provided for in the Contract for goods supplied in a quantity or specification exceeding the quantity or Specifications of the Goods ordered in the Purchase Order, unless the Company has agreed in writing to the supply of such goods.

15. Cancellation

The Company may cancel any Purchase Order at any time after its acceptance, with reasonable notice to the Supplier. The Company is not responsible for any losses (indirect or otherwise) suffered by the Supplier.

16. Intellectual Property

16.1 All intellectual property rights belonging to a party prior to the placing of the first Purchase Order under the Contract remain vested in that party. Except as expressly provided in these Conditions, neither party has any right or license whatsoever in the other party's Intellectual Property Rights.

16.2 The Company grants the Supplier a revocable, non-exclusive, royalty-free license to use the Company's Intellectual Property Rights to the extent required and for the sole purpose of manufacturing and supplying the Goods to the Company. Such license does not include the right to assign a sublicense and automatically terminates upon termination or expiration of the Agreement, or, prior to such termination or expiration, upon receipt of written notice from the Company.

16.3 Where the Goods are designed, created or otherwise prepared by the Supplier for the Company pursuant to the Contract, all Intellectual Property Rights in or relating to the Goods belong exclusively to the Company. The Supplier hereby assigns the Intellectual Property Rights in such Goods to the Company, it being specified that such Intellectual Property Rights are automatically acquired by the Company from the realization or creation of such Goods. At the request of the Company (and notwithstanding the termination of the Agreement), the Supplier shall perform and cause to be performed all acts that the Company may reasonably require:

a) in order to confer on the Company, obtain for the Company and keep in force in the sole name of the Company (unless otherwise instructed by the Company) the legal ownership of such Intellectual Property Rights;

b) in order to bring any action for infringement of any of the said Intellectual Property Rights.

16.4 With respect to Goods not covered by Article 16.3, the Supplier grants the Company, its agents and contractors a worldwide, royalty-free, non-exclusive and revocable license to use (including the right to sublicense):

a) on all Intellectual Property Rights in the Goods;

b) on any other Intellectual Property Rights

to the extent necessary to enable the full enjoyment of ownership of the Goods.

16.5 The Supplier warrants that the sale or use of the Goods by the Company will not infringe the Intellectual Property Rights of any third party.

17. Assignment

The Supplier may not, without the written consent of the Company, assign or subcontract the Contract or any significant part thereof. No authorized subcontracting shall in any way exempt the Supplier from its obligations under the Contract.

18. Secret commercial

Supplier shall treat the Purchase Order/Contract and all designs, drawings, specifications and information provided with it as confidential and shall not communicate them to any third party without the written consent of the Company. The provisions of this section shall remain in force for the duration of the Contract and for a period of five (5) years from the expiration and termination of the Contract for any reason whatsoever.

19. Personal data

19.1. The Supplier shall (i) ensure that it, its employees, agents and authorized subcontractors comply with the requirements of any applicable data privacy legislation (including, inter alia, the General Data Protection Regulation (EU) 2016/679 (GDPR) and all other applicable data protection laws and/or

autres lois et/ou règlements sur la protection des données en vigueur) ; (ii) s'abstenir de faire ou de permettre de faire quoi que ce soit qui puisse occasionner ou entraîner une violation par la Société d'une telle législation ; (iii) prendre des mesures organisationnelles et techniques adéquates pour protéger toutes les données personnelles contre tout traitement non autorisé ou illicite et contre tout risque de perte ou de dommage ; (iv) traiter les données personnelles uniquement dans le but d'exécuter les obligations du Contrat ou selon les instructions écrites de la Société ; (v) s'abstenir, partout où le RGPD s'applique, de transférer des données personnelles en dehors de l'Union européenne sans le consentement préalable et écrit de la Société et sans respecter toute restriction supplémentaire raisonnablement imposée par la Société.

19.2. Le Fournisseur doit, au terme du Contrat, effacer ou détruire de manière sécurisée tous les dossiers ou documents contenant des données personnelles et doit notifier à la Société par écrit qu'un tel effacement et/ou une telle destruction a bien été effectué. Le Fournisseur indemnise intégralement la Société contre toute réclamation de tiers résultant d'un traitement illicite de données personnelles par le Fournisseur et/ou en son nom ou sur ses instructions ou résultant du non-respect des instructions de la Société.

20. Publicité

Le Fournisseur n'est pas autorisé à faire des annonces ou à publier des communiqués de presse ou du matériel publicitaire concernant l'objet du Contrat sans le consentement préalable et écrit de la Société.

21. Notifications

Les notifications effectuées en vertu des présentes peuvent être délivrées à personne ou laissées au domicile ou au dernier établissement connu de l'autre partie ou peuvent être envoyées par courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen de communication comparable. Dans le cas d'une notification envoyée par courrier postal, la notification est réputée avoir été reçue dans les délais habituels de livraison du courrier. Dans le cas de notifications envoyées par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication comparable, la notification est réputée avoir été reçue lors de sa transmission. Toutes les notifications adressées à la Société doivent être mentionnées à l'attention du Directeur Juridique (General Counsel & Company Secretary).

22. Conduite éthique des affaires

22.1 Le Fournisseur garantit que ses pratiques en matière d'emploi, d'environnement, de santé et de sécurité sont conformes aux normes de l'industrie et aux lois applicables. En outre, le Fournisseur reconnaît que la Société a adopté un « Code de conduite des fournisseurs » régissant, entre autres, ses relations avec les fournisseurs (dont une copie est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.mcbride.co.uk/fr/informations-generales/politiques-d-entreprise/politiques/>). Le Fournisseur s'engage à se conduire dans ses relations avec la Société d'une manière cohérente et facilitant le respect dudit code de conduite.

22.2 Le Fournisseur garantit à la Société que, à sa connaissance, ni lui ni aucun de ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants n'a, à un moment quelconque avant la conclusion du présent Contrat, commis d'infraction en matière de corruption, blanchiment de capitaux, de fraude fiscale, de détournement de fonds, contre les finances publiques et la sécurité sociale, ou de corruption dans les affaires, caractérisés dans le Code pénal français ou à toute législation ou common law, dans une région quelconque du monde, prévoyant des infractions en matière de corruption ou d'actes frauduleux ou de corruption, y compris le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.

22.3 Le Fournisseur garantit, en outre, à la Société qu'il ne conclut pas le présent Contrat en sachant que des sommes quelconques ont été ou seront versées à une personne travaillant pour la Société ou engagée par elle, ou en sachant qu'un accord a été passé à cet effet, à moins que les détails d'un tel accord n'aient été communiqués par écrit à la Société avant la date du présent Contrat.

22.4 Le Fournisseur s'engage à ne commettre, à aucun moment après la conclusion du présent Contrat, une quelconque desdites infractions et à veiller à ce que ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants ne commettent, à aucun moment après la conclusion du présent Contrat, une telle infraction.

22.5 Si le Fournisseur (y compris ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants, agissant ou non à son insu) enfreint le présent article, la Société peut résilier le présent Contrat par notification écrite avec effet immédiat.

regulations); (ii) refrain from doing or permitting to do anything that could cause or result in a violation by the Company of any such law; (iii) take adequate organizational and technical measures to protect all personal data against unauthorized or unlawful processing and against any risk of loss or damage; (iv) process personal data solely for the purpose of performing the obligations of the Contract or as instructed in writing by the Company; (v) refrain, wherever the GDPR applies, from transferring personal data outside the European Union without the prior written consent of the Company and without complying with any additional restrictions reasonably imposed by the Company.

19.2. The Supplier must, at the end of the Contract, securely erase or destroy all files or documents containing personal data and must notify the Company in writing that such erasure and/or destruction has been carried out. The Supplier shall fully indemnify the Company against any claim by third parties resulting from unlawful processing of personal data by the Supplier and/or on its behalf or on its instructions or resulting from non-compliance with the Company's instructions.

20. Publicity

The Supplier is not permitted to make announcements or publish press releases or advertising material regarding the subject matter of the Contract without the prior written consent of the Company.

21. Notices

Notices made hereunder may be delivered in person or left at the domicile or last known place of business of the other party or may be sent by post, e-mail or any other comparable means of communication. In the case of a notification sent by post, the notification shall be deemed to have been received within the usual time limits for delivery of the mail. In the case of notifications sent by fax, e-mail or any other comparable means of communication, the notification shall be deemed to have been received at the time of its transmission. All notifications to the Company must be brought to the attention of the General Counsel & Company Secretary.

22. Ethical Business Conduct

22.1 The Supplier warrants that its employment, environmental, health and safety practices comply with industry standards and applicable laws. In addition, the Supplier acknowledges that the Company has adopted a "Supplier Code of Conduct" governing, among other things, its relations with suppliers (a copy of which is available on the Company's website at <https://www.mcbride.co.uk/fr/informations-generales/politiques-d-entreprise/politiques/>). The Supplier undertakes to conduct itself in its relations with the Company in a manner that is consistent and facilitates compliance with the said Code of Conduct.

22.2 The Supplier warrants to the Company that, to its knowledge, neither it nor any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors has, at any time before the conclusion of this Agreement, committed any offence relating to corruption, money laundering, tax evasion, embezzlement of funds, against public finances and social security, or corruption in business, characterized in the French Penal Code or in any legislation or common law, in any region of the world, providing for offences relating to corruption or fraudulent acts or corruption, including money laundering and tax evasion.

22.3 The Supplier further warrants to the Company that it does not enter into this Agreement knowing that any sums have been or will be paid to a person working for or engaged by the Company or knowing that an agreement has been made to that effect unless the details of such an agreement have been communicated in writing to the Company before the date of this Agreement.

22.4 The Supplier undertakes not to commit any of these infringements at any time after the conclusion of this Agreement and to ensure that its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors do not commit any such breach at any time after the conclusion of this Agreement.

22.5 If the Supplier (including its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors, whether or not acting without its knowledge) breaches this section, the Company may terminate this Agreement by written notice with immediate effect.

22.6 The Supplier shall put in place adequate procedures to prevent any person working for the Supplier or for any other third party related in any way

22.6 Le Fournisseur doit mettre en place des procédures adéquates afin d'empêcher toute personne travaillant pour le Fournisseur ou pour tout autre tiers lié de quelque manière que ce soit à l'exécution du présent Contrat de commettre des délits de corruption active ou passive.

22.7 Si, à un moment quelconque, le Fournisseur (ou l'un de ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants) manque à l'une de ses obligations au titre du présent article, le Fournisseur doit indemniser la Société et l'exonérer de toute responsabilité pour l'ensemble des pertes, responsabilités, amendes, dommages et frais, y compris les frais de justice et les frais d'enquête, de litige, de règlement, de jugement, intérêts et pénalités que la Société pourrait encourir à la suite d'un tel manquement.

23. Droits des tiers

23.1 Aucune personne tierce au Contrat ne saurait s'en prévaloir.

23.2 Les parties peuvent résilier ou modifier le Contrat (et tout document conclu en vertu de celui-ci ou en relation avec celui-ci) sans le consentement d'un quelconque tiers.

24. Survie

Les stipulations des articles 11 « Limites de responsabilité », 16 « Propriété intellectuelle », 18 « Secret commercial », 19 « Données personnelles » et 25 « Droit applicable et attribution de juridiction » ainsi que toutes les autres stipulations du Contrat, qui par nature doivent continuer à s'appliquer, continueront de s'appliquer après l'expiration ou la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit.

25. Droit applicable et attribution de juridiction

LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET TOUT LITIGE OU RECLAMATION QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS LES LITIGES OU RECLAMATIONS NON CONTRACTUELS) EN DECOULANT SERONT SOUMIS ET INTERPRETES CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS, Y COMPRIS LES CONFLITS DE LOIS FRANÇAIS, ET LES TRIBUNAUX DE PARIS (FRANCE) AURONT COMPETENCE EXCLUSIVE POUR TOUT LITIGE POUVANT SURVENIR. LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES EST EXPRESSEMENT EXCLUE.

to the performance of this Agreement from committing offences of active or passive corruption.

22.7 If, at any time, the Supplier (or any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors) fails to fulfil any of its obligations under this article, the Supplier shall indemnify and hold the Company harmless from all losses, liabilities, fines, damages and costs, including legal and investigation costs, litigation, settlement, judgment, interest and penalties that the Company may incur as a result of such a breach.

23. Rights of third parties

23.1 No person party to the Contract may avail himself of it.

23.2 The parties may terminate or amend the Agreement (and any document entered into under or in connection with it) without the consent of any third party.

24. Survival

The provisions of Articles 11 "Limits of Liability", 16 "Intellectual Property", 18 "Trade Secret", 19 "Personal Data" and 25 "Applicable Law and Attribution of Jurisdiction" as well as all other provisions of the Contract, which by their nature must continue to apply, will continue to apply after the expiration or termination of the Contract, for any reason whatsoever.

25. Applicable law and jurisdiction

THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CONTRACT AND ANY DISPUTE OR CLAIM WHATSOEVER (INCLUDING NON-CONTRACTUAL DISPUTES OR CLAIMS) ARISING THEREFROM SHALL BE SUBMITTED TO AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH FRENCH LAW, INCLUDING CONFLICTS OF LAWS OF FRANCE, AND THE COURTS OF PARIS (FRANCE) SHALL HAVE EXCLUSIVE JURISDICTION OVER ANY DISPUTE THAT MAY ARISE. THE UNITED NATIONS CONVENTION ON CONTRACTS FOR THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS IS EXPRESSLY EXCLUDED.